

Le racisme systémique aux racines des violences policières

- Saskia Simon, coordinatrice de l'observatoire des violences policières de la Ligue des droits humains (Police Watch) ■

« Police et justice, racistes ! ». C'est un slogan souvent scandé dans les manifestations contre les violences policières ces dernières années. Et les manifestant-es d'énumérer les prénoms des dernières victimes : Mawda, Sourour, Sabrina et Ouassim, Adil, Mehdi, Isaac, Imad, etc. Le constat est clair : les violences policières concernent surtout les personnes racisées, en Belgique. Comment le racisme systémique peut-il conduire aux violences policières ? Ce racisme percole-t-il dans d'autres sphères de la société, comme l'école ou la justice ?

Mardi 5 septembre 2023. Une vidéo circule sur les réseaux sociaux. On y voit un enfant noir de 9 ans, plaqué au sol, les mains maintenues croisées dans son dos, un policier agenouillé sur lui. On entend sa collègue expliquer qu'il a cassé « un bloc » en le jetant sur ses professeur-es et fait un doigt d'honneur à la police. C'est pour ça qu'il est au sol. Sur la vidéo de près de cinq minutes, l'enfant est immobile et silencieux. La policière, sur un ton paternaliste, s'adresse à lui : « Mathis, maintenant que ta maman est là, tu vas te calmer ? Parce qu'apparemment t'es sage avec maman à la maison. C'est vrai, ça ? Tu insultes maman à la maison ? ». Rita, la voix basse et très calme, essaie de rassurer son fils « Bonjour Loulou », et répond à la policière « Il ne m'a jamais insultée ». « Non, non mais c'est à lui que je parle, Madame ! », la coupe la policière. Rita, toujours calme, répond : « Je suis sa mère, je réponds ». Le policier agenouillé sur son fils réplique : « Tant qu'il n'aura pas dit qu'il est calme, je ne le lâche pas. Tu seras calme si on te lâche ? ». Mathis, d'une toute petite voix, répond « Oui ».

« Sale noir »

Cette intervention policière a lieu dans l'école primaire spécialisée de type 3 de Nalines. Rita, la maman de Mathis, y a été appelée par la direction car son fils « faisait une crise ». Au moment de l'appel, Rita est sortie. C'est son compagnon qui décroche. Il propose de parler à Mathis mais la directrice refuse et fait appel à la police pour

maîtriser Mathis. Lorsque Rita arrive à l'école, elle voit son fils plaqué au sol, sur le ventre. Elle a le sang-froid de le filmer sans filmer les visages des policier·ères. Plus tard, la directrice lui expliquera que Mathis a été insulté de « sale noir » et de « chocolat noir gratiné » par un autre enfant. Trois enseignant·es étaient présent·es dans la cour mais aucun·e n'est intervenu·e pour recadrer ce dernier, provoquant la crise de colère de Mathis.

La partie immergée d'un racisme structurel et systémique

Si la vidéo ne montre que l'intervention problématique de la police, cette histoire révèle la partie immergée d'un racisme structurel et systémique qui rend possible (1) le placage ventral (interdit dans plusieurs pays pour sa haute dangerosité) (2) d'un enfant (3) dans l'enceinte d'une école. Le caractère systémique de ce racisme se poursuit d'ailleurs après l'intervention, continuant de la légitimer par (4) les plaintes déposées par les policier·ères pour « bashing » contre Rita et pour « indiscipline » contre Mathis et (5) les refus (pourtant illégaux) essuyés par Rita lorsqu'elle a voulu déposer plainte contre les policier·ères et la direction de l'école.

L'histoire de Mathis et Rita est ainsi particulièrement révélatrice de la nature à la fois structurelle et systémique du racisme dans notre société ainsi que de la manière dont ce racisme charpente l'expérience des personnes racisées jusqu'à, pour certaines, les mener à la mort lors d'une intervention policière. D'une part, elle met en lumière une série de préjugés et de stéréotypes hérités de l'esclavage et de la colonisation qui structurent aujourd'hui encore nos imaginaires, construisant un racisme structurel. D'autre part, elle montre comment plusieurs éléments s'articulent et font système pour créer un ordre social.

1. Les filières de relégation pour les enfants noir·es et arabes.

L'école de Mathis est une école d'enseignement spécialisé de type 3 : les enfants qui y sont scolarisé·es présentent des troubles du comportement. Or les études scientifiques montrent, d'une part, que les enfants racisé·es sont plus facilement et plus régulièrement orienté·es vers des filières de relégation et, d'autre part, qu'un même comportement est perçu très différemment selon l'origine ethnique supposée de la personne qui l'adopte. Dans le cas qui nous occupe, les préjugés et stéréotypes qui associent la sauvagerie, la force bestiale et le danger aux corps racisés, et particulièrement

aux corps noirs, biaisent notre capacité à évaluer correctement une situation. En clair, une crise de colère d'un enfant noir sera perçue comme plus violente et plus menaçante que s'il s'agit d'un enfant blanc. Il est aussi extrêmement interpellant qu'une école spécialisée dans les troubles du comportement fasse appel à la police pour calmer un enfant de 9 ans. Face à un enfant noir, le seul recours serait l'appel à la force de l'État pour imposer l'ordre plutôt que la résolution constructive des conflits ?



RASSEMBLEMENT EN HOMMAGE À SOUROUR ABOUDA
Bruxelles, 14 mai 2023, © Aline Wavreille

2. La peur du corps noir et l'enfance niée des enfants racisé·es

Cet épisode montre à quel point Mathis est considéré comme dangereux tant par l'équipe enseignante que par la police. Il n'est pas considéré comme un enfant faisant une crise de colère (justifiée qui plus est) mais comme un individu dangereux, que l'on ne peut raisonner et que seule une force importante peut maîtriser. L'incapacité des enseignant·es comme de la direction à voir la dimension raciste et la souffrance psychologique intense qu'elle génère est frappante, de même que le besoin des policier·ères de « mater » la révolte de Mathis par une technique qui devrait être interdite sur

les adultes, sans égard pour son âge. Le plaquage dure d'ailleurs bien au-delà de la crise de Mathis puisque, durant toute la vidéo de cinq minutes, il est déjà calme. À travers la disproportion du plaquage et de sa durée, on peut lire une volonté de soumission et d'humiliation tant de Mathis que de sa mère. Cette même « désenfantisation » des enfants racisé·es pointée par la politologue française Fatima Ouassak est à l'œuvre lorsque la police menotte des enfants de 12-13 ans ou contrôle régulièrement leur identité. Ainsi, dès 10-11 ans, les enfants noir·es ou arabes ne sont plus considéré·es comme des enfants, par définition vulnérables, mais comme des personnes potentiellement dangereuses et dotées d'une force qui nécessite de les traiter comme des adultes criminel·les.



MARCHE BLANCHE ORGANISÉE EN MÉMOIRE D'IMAD
Seneffe, 23 septembre 2023, © Saskia Simon

3. Le retournement contre les victimes

Le sang-froid de Rita qui pense à filmer son fils pour pouvoir prouver les violences a souvent été incompris. Il faut être noir·e ou arabe, avoir une expérience intime des violences policières pour avoir ce réflexe admirable sans lequel cet événement n'aurait pu exister publiquement. La philosophe française Elsa Dorlin a analysé cette nécessité pour les personnes racisées confrontées à la police de ne pas crier, ne pas se défendre physiquement pour ne pas « aggraver son cas » et risquer que l'intervention « tourne mal ».

Rita reste extrêmement calme, elle donne presque une apparence de soumission tout en filmant intelligemment les policier·ères pour qu'iels ne soient pas identifiables sur la vidéo. C'est cette vidéo qui lui permet aujourd'hui de mobiliser et de faire pression sur les autorités pour obtenir justice. Très souvent, les violences policières restent invisibles et il est très difficile de les combattre sans image à l'appui, que ce soit devant un tribunal ou dans le débat public.

En effet, aujourd'hui encore, la parole policière pèse plus que celle des victimes qui sont systématiquement criminalisées pour justifier l'usage (souvent disproportionné, voire illégitime) de la force. Que ce soit dans les médias, dans les conversations ou devant un tribunal, nous donnons plus de crédit aux policier·ères qu'aux victimes et à leurs proches. En témoigne l'arrêt de juin 2022 de la Cour européenne des droits de l'homme condamnant la Belgique pour non-respect du droit à un procès équitable envers K. Boutaffala, victime de violences policières et pourtant condamné pour rébellion. Une même dynamique de criminalisation est à l'œuvre contre Mathis et Rita puisque le premier se voit accusé d'indiscipline et la seconde de bashing contre les policier·ères. Ces plaintes déposées contre Mathis et sa mère ont deux effets majeurs : 1. Elles renforcent l'imaginaire de personnes dangereuses et irrationnelles qui leur est associée en tant que personnes noires, légitimant par là-même la décision de l'école de faire appel à la police et celle des policier·ères d'utiliser une technique extrême et dangereuse ; 2. Elles affaiblissent les ressources (financières, en temps et en énergie) de Rita et de ses proches et les intimident pour les dissuader de demander justice, que ce soit par la voie légale ou politique (interpellation politique, mobilisation, etc.).

Les refus d'enregistrer la plainte de Rita sont loin d'être une exception, comme en témoigne le rapport Police Watch sur les mécanismes de plainte. Surtout, ils ne sont que le début d'un long parcours du combattant où les stéréotypes et préjugés associés aux personnes noires continueront d'accentuer les obstacles rencontrés : à chaque étape du chemin, Rita et Mathis devront prouver qu'il et elle sont dignes de confiance, qu'il et elle méritent le statut de victime et ne sont pas responsables des violences qui leur ont été infligées. Cette lutte est celle de la grande majorité des victimes de violences policières, très souvent des personnes racisées. Tant que les imaginaires coloniaux et négrophobes resteront structurants en Belgique, le racisme systémique continuera d'alimenter les violences policières et leur impunité.